

Avis de constitution

SOCIETE « HORIZON GLOW »

Siège ABIDJAN ANYAMA PK 22 ANYAMA VILLAGE
ALLOKOI, Lot NON PARVENU, Ilot NON PARVENU

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 16/04/2025 reçus par Me BEUGRE Guy Roger, et enregistrés au CEPICI le 17/04/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « HORIZON GLOW »

Objet : La Société a pour objet, directement ou indirectement, en tout pays et notamment en République de Côte d'Ivoire :

- L'étude, la conception et la réalisation de tous projets dans le domaine du Bâtiment et des travaux de construction de tout édifice ;
- La vente de matériels de construction général et divers.
- Prestations de services.

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL

- L'Emprunt de toutes sommes, et en garantie, l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise de participation de la société dans toutes entreprises, sociétés ivoiriennes ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe, notamment par voie d'apport, de souscription, ou achat d'actions, de parts sociales ou parts d'intérêt, de fusion, d'association en participation, d'alliance ou sous toutes autres formes compatibles avec les intérêts de la société ;

- Et d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ANYAMA PK 22 ANYAMA VILLAGE ALLOKOI, Lot NON PARVENU, Ilot NON PARVENU

Dirigeant(s) M GHADBOUN HADI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-04736 du 25/04/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°25935/GTCA/RC/2025 du 25/04/2025

